

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 28 juillet 2022 Par suite d'une convocation en date du 11 juillet 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 28 juillet 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 13 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13 Délibération n°D_2022_07_28_05</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Carole Chen est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Travaux divers de voirie sur la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux de voirie sur divers secteurs de la commune notamment des reprises de niveau et de la mise en place d'enrobé.

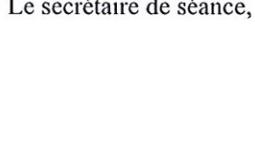
Il poursuit en indiquant que les trois entreprises consultées ont remis un devis :

- COLAS Auvergne Rhône-Alpes (74330 Sillingy) - 74 696.50 € HT soit 89 963.40 € TTC,
- EUROVIA (74330 Poisy) - 71 233.50 € HT soit 85 480.20 € TTC,
- MACADAM (74910 Seyssel) - 103 705.00 € HT soit 124 446.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les travaux de voirie à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 71 233.50 € H.T. soit 85 480.20 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 01 AOUT 2022</p> <p>De sa publication : 01 AOUT 2022</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 04 AOUT 2022</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 28 juillet 2022</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p> Georges CANICATTI Carole CHEN</p>
---	--

